

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-061

ARRÊTE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise CODDEVILLE route de l'Haeghe-Doorne 59270 METEREN afin de garantir le bon déroulement des travaux de terrassement et de fondation 11, rue de Ledringhem RD55 (ancien club des aînés) à Wormhout,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le stationnement **sera totalement interdit** et la circulation **sera restreinte** face aux n°10 à 14, rue de Ledringhem, y compris sur la place PMR, et ce, **du 11 avril au 29 juin 2024 inclus**.

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise CODDEVILLE.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation règlementaire temporaire par l'entreprise CODDEVILLE et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise CODDEVILLE

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 10 avril 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 10/04/2024
Le Maire

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHAUDT



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHAUDT